REC

Fleurissement 2024

4, place du cloître - La Saussaye - 02.35.87.83.13 - contact@lasaussaye.fr

Villes et Villages Fleuris
LABEL DE QUALITE DE VIE

Table des matières

I° - PRÉSENTATION DE LA COMMUNE : 4
LES MONUMENTS HISTORIQUES : 4
LE PATRIMOINE BÂTI 6
II° PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE VALORISATION 8
LES MOTIVATIONS POUR L'OBTENTION DU LABEL 8
III° ACTEURS ET RESSOURCES MOBILISÉS 12
L'ÉQUIPE DU SERVICE TECHNIQUE 12
LES INTERVENANTS 12
LE BUDGET 13
LA MISE EN OEUVRE 13
LES ANIMAUX 15
JARDIN PARTAGÉ 17
LE P.L.U. AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE RURAL 18
IV - LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DES CITOYENS : 20
NOS CIMETIÈRES : 22
COMMUNICATION AUPRÈS DES HABITANTS 25
ENFOUISSEMENT DES LIGNES, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LIAISONS DOUCES 26
LA COMMUNE PENSE AUX FAMILLES ET AUX PLUS JEUNES. 27
LA COMMUNE PENSE AUSSI AUX PLUS GRANDS 28
DES PARCOURS POUR LA DÉCOUVERTE DE LA COMMUNE 29
LES DERNIÈRES RÉALISATIONS 32
V – PROJETS À VENIR À COURT TERME 34
RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES ET RENATURATION DES COURS 34
RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CLOÎTRE 35

I° - PRÉSENTATION DE LA COMMUNE :

LA SAUSSAYE : la commune est située au Nord du département de l'Eure, en limite avec le département voisin de la Seine-Maritime (altitude : minimum 73 m et maximum 149 m). Elle est incluse dans l'arrondissement de Bernay et se trouve dans le bassin versant de l'Oison. Le territoire communal s'étend sur 353 hectares. La population compte 1900 habitants au 1er janvier 2017. Les habitants et habitantes de la commune de La Saussaye sont appelés les Saulcéens et Saulcéennes.

La Saussaye est une commune avec des précipitations importantes, 685 mm de pluie par an en moyenne et une température d'environ de 10.2° sur l'année.

LES MONUMENTS HISTORIQUES :

La Collégiale Saint-Louis édifiée en 1307 sur l'emplacement de la Chapelle des Seigneurs d'Harcourt. Depuis sa construction, elle a connu deux incendies : le premier eut lieu en 1553 et le second en 1875.

L'église Saint-Martin-La-Corneille fut édifiée au XIème siècle et remaniée au XIV siècle. Modeste édifice roman, elle était l'église de la paroisse de Saint-Martin-La-Corneille. Menacée de ruines, elle fut rénovée en 1877. A proximité, il existe un if classé.

La commune a fait des travaux de restauration intérieure et extérieure.

La porte des Chanoines (Place du Cloître)

La porte des Chanoines, appelée également « porte d'en haut » : c'est le seul vestige de l'enceinte édifiée par les Chanoines au XIVème siècle, pour protéger leur patrimoine et leur personne contre les brigands. Elle marquait l'entrée du Cloître à partir de la Pelouse.

Le puits des Chanoines

(Place du Cloître)

La Collégiale Saint-Louis, le cimetière et la place du village avec ses tilleuls, ses pelouses, la margelle de l'ancien puits et la porte des Chanoines constituent un site inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques (arrêté ministériel du 18/07/1931). De nombreux mariés y viennent prendre des photographies.

L'if (route de Saint Cyr)

Il est classé et situé dans une propriété privée au 3, route de Saint Cyr (décret du 3/11/1928).

Sa particularité est d'être le point culminant de la commune.

LE PATRIMOINE BÂTI

Le patrimoine architectural de La Saussaye comprend également des constructions de caractère ci-après présentées.

Le Manoir Saint-Nicolas
(ancienne résidence secondaire d'André Maurois) – projet d'isolation, restauration des menuiseries et remplacement du système de chauffage en cours d'étude.

Le pressoir et sa cave

La Maison du Sonneur (Place du Cloître).

La rénovation a été terminée en 2023 pour y faire un logement locatif à loyer encadré.

La Pommeraye (rue de Bostenney)

Le Manoir des Saules (Calvaire Saint-Martin)

II° PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE VALORISATION

LES MOTIVATIONS POUR L'OBTENTION DU LABEL

Un village labellisé « villes et villages fleuris » est la preuve qu'il y fait bon vivre !

En effet, l'intérêt porté par le conseil municipal pour le fleurissement du village témoigne de notre volonté de rendre notre lieu de vie agréable, d'attirer les jeunes et moins jeunes foyers à s'installer dans notre commune, mais aussi tout simplement pour le plaisir des yeux.

Les exigences du Label Villes et Villages fleuris nous obligent à aborder la gestion de nos espaces verts dans le respect de l'environnement, la préservation de la faune et de la flore, mais également à étudier et améliorer l'aménagement paysager, à valoriser le patrimoine bâti, et ce tout au long de l'année.

Un cheminement piéton sécurisé a été créé pour les transferts des enfants entre les écoles et le centre de loisirs, et entre les villages limitrophes pour permettre l'accès au collège et à différents espaces communaux. Un terrain multisports a été installé pour favoriser les échanges entre les générations, puisqu'il se situe près des terrains de pétanque. Cette année 2024, la sente piétonne permettant un cheminement doux et sécurisant entre le collège et Saint-Pierre des Fleurs est en cours d'élaboration. Des bancs ont été rajoutés à divers endroits. Un garage à vélo a été installé près de l'école maternelle pour inciter les familles à se déplacer à bicyclette. L'équipe municipale réfléchit activement actuellement à la mise en place d'autres structures pour les familles, jeunes et moins jeunes, et à l'aménagement d'espaces alliant convivialité, bien-être et nature.

Vous lirez dans la suite de ce document les actions menées pour supprimer les produits phytosanitaires partout dans la commune, impliquer les habitants dans la démarche environnementale par la journée des chemins par exemple.

Nous pratiquons l'éco pâturage avec des moutons, des chèvres et des ânes. Dans le Clos Saint Nicolas près du Centre de Loisirs, une aire de jeux pour les enfants de 6 mois à 6 ans a été installée. L'aménagement du clos Saint-Nicolas est un projet communal pour en faire un lieu intergénérationnel de promenade agréable et de jeux. La population sera impliquée, ainsi que les associations qui utilisent les lieux.

Nous réalisons un fleurissement réfléchi sur toute l'année qui respecte les saisons : d'octobre à février : plantation de bisannuelles (viola cornuta), couleurs vives (jaune orange blanc) car il n'y a pas beaucoup de lumière à cette période ; puis de mars à avril : plantation de bulbes (tulipes) ; et de mai à septembre : plantation d'annuelles, vivaces…

- Un fleurissement bisannuel (hiver/printemps),

Nous avons aménagé des jachères fleuries et effectuons des tailles raisonnées sur nos arbustes pour obtenir un meilleur fleurissement.

Les fleurs d'été sont données aux habitants qui le souhaitent lorsque les massifs d'hiver sont mis en place.

Le fleurissement peut aussi être occasionnel, par exemple, commémoration du 11 novembre :

L'hiver, nous avons supprimé les illuminations de noël et privilégions une décoration plus naturelle.

Les créations sont réalisées par les agents du service technique. Chaque année, de nouveaux décors viennent agrandir, (ou remplacer) ceux déjà en place. La boite aux lettres du Père Noël et les personnages rencontrent de vifs succès.

Cette année 2024, le fleurissement a été conçu de façon à honorer les Jeux Olympiques organisés à Paris.

La commune prend ainsi pour l'occasion les couleurs olympiques !

PARIS 2024

III° ACTEURS ET RESSOURCES MOBILISÉS

L'ÉQUIPE DU SERVICE TECHNIQUE

Le service technique est composé de 3 personnes à temps complet :

M. Christophe PLUCHOT	agent de maîtrise, responsable de l'équipe du service technique,
M. David MORILLON	agent technique, spécialisé dans le domaine d'entretien des bâtiments communaux,
M. Jérôme SOBRADO	agent technique polyvalent.

LA JOURNÉE DES CHEMINS

La commune a organisé, avec la participation de bénévoles d'associations, d'élus et d'habitants, une journée d'entretien d'un chemin communal.

LES INTERVENANTS

Entretien des espaces verts

Un marché est attribué tous les 3 ans pour la tonte, la taille des haies et des arbustes, et la gestion des noues.

Campagne d'élagage

Chaque hiver, nous lançons un appel d'offres pour l'élagage et l'abattage d'arbres.

Fournisseur de plantes

Chaque année, une Société de proximité, Haas au Neubourg, nous fournit plantes vivaces et arbustes.

Journée du patrimoine

L'A.S.P.S. (**A**ssociation de **S**auvegarde du **P**atrimoine **S**aulcéen) avait pour objectif principal d'aider la commune à la rénovation de l'église Saint- Martin-la-Corneille et par la suite la rénovation du Patrimoine saulcéen (par exemple le Manoir (où a vécu André Maurois) en organisant la journée du Patrimoine et différents évènements (concerts, salon du vin, etc…). En 2024-2025, l'A.S.P.S. s'est fixée comme priorité la rénovation des vitraux de la Collégiale Saint-Louis.

LE BUDGET

Elagage

Le budget alloué pour l'élagage ou l'abattage d'arbres morts est en moyenne de 8 000 €.

Certains arbres sont entretenus en interne.

Nous utilisons le broyage des arbres coupés comme paillage en le déposant au pied de chaque haie taillée.

Lorsque nous en disposons de grande quantité, nous le mettons gracieusement à disposition des habitants.

Par ailleurs, le bois coupé est vendu à tarif préférentiel aux habitants de la commune.

Fleurissement

Le conseil municipal alloue une somme de 7 000 € en fonctionnement pour le fleurissement.

LA MISE EN OEUVRE

Pour limiter les arrosages et la pousse de mauvaises herbes, nous utilisons le paillage en récupérant le broyage de branches élaguées.

Nous avons décidé de privilégier les vivaces et les arbustes ce qui limite les dépenses et le temps d'entretien.

Avec notre système de pompe et notre citerne à eau, nous utilisons l'eau de nos 5 réservoirs pour arroser tous nos massifs et nos fleurs suspendues. L'arrosage est effectué le matin de bonne heure.

Depuis 2016, pour agir en faveur de la protection de l'environnement, nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires et utilisons plutôt un brûleur à gaz pour traiter les bordures de voirie ou caniveaux, les allées etc….

Nous nous sommes inscrits pour la charte d'entretien des espaces publics auprès de la FREDON afin d'obtenir une labellisation, signe d'une amélioration de la qualité de vie. Il y a deux ans, nous avons été récompensés : la commune de La Saussaye atteint le niveau 3 de la Charte d'entretien des Espaces Publics

Nous effectuons de la taille raisonnée sur nos arbustes pour favoriser leur fleurissement.

LES ANIMAUX

Dans deux espaces clos communaux, nous avons remplacé les tondeuses par des moutons et des chèvres pour le bonheur des enfants.

Ils peuvent être admirés par les grands et les petits sur la pelouse communale derrière la Place du Cloître, et dans la cour du logement vacant de l'église Saint Martin rue Saint Martin la Corneille.

Pour favoriser la biodiversité, nous avons laissé des zones en espace naturel où il n'y aura qu'un seul fauchage en fin d'été, ce qui favorisera la pollinisation et préservera la faune et la flore.

Un hôtel à insecte a été fabriqué par les agents du service technique.

Une convention a été signée avec des apiculteurs afin de participer à la mise en œuvre d'une gestion écologique, préserver les abeilles et s'engager facilement pour la biodiversité. Sur une parcelle communale privée, près de l'église Saint-Martin la Corneille, 5 ruches sont donc exploitées par des apiculteurs.

Il fait bon vivre à La Saussaye ! Nous avons eu le plaisir d'accueillir un bébé grand-duc dans le cerisier de la maison du sonneur !

JARDIN PARTAGÉ

L'association des parents d'élèves de La Saussaye (Eure) a inauguré, le 25 mai 2024, un jardin partagé et pédagogique, dans le parc du manoir à proximité des écoles. Un espace de jardinage mis à disposition par la municipalité qui a également livré de la bonne terre.

Les parents d'élèves ont **fabriqué des bacs de culture et procuré des plants**. Partenaire de cette réalisation, l'entreprise Les Serres du Val, horticulteurs et pépiniéristes aux Monts du Roumois, a fourni des plants, des documentations et leur savoir-faire. Ce jardin est l'occasion de créer des liens lors des moments de jardinage organisés par l'association, les lundis après l'école.

LE P.L.U. AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE RURAL

La Commune a préservé les mares dans son P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme). L'entretien par un curage des mares est réalisé par l'Agglomération Seine Eure.

La Mare aux viviers, à découvrir au détour d'une balade entre champs et forêt, a également été entièrement réhabilitée en 2023 ; des barrières et des panneaux pédagogiques ont été installés :

Par ailleurs, des modifications ont été apportées à notre PLU, afin de mieux prendre en compte la présence et la préservation de la biodiversité et de permettre une meilleure filtration des eaux de pluie.

En premier lieu, il s'agit de favoriser la mise en place de haies plutôt que de clôtures afin de préserver l'identité de nos campagnes, et répondre à des enjeux écologiques comme protéger la petite faune et permettre l'écoulement des eaux pluviales.

Dans un souci d'harmonie et de maintien d'une qualité générale du cadre de vie, la municipalité a souhaité intégrer dans son PLU les travaux engagés à l'échelle de l'intercommunalité au sujet du traitement des clôtures.
Il s'agissait d'une véritable attente des élus, afin d'éviter une banalisation progressive des ambiances urbaines, d'éviter la mise en place de clôtures non adaptées et incompatibles avec les paysages environnants et/ou les enjeux écologiques et hydrauliques.
Les différents ateliers de travail menés à l'échelle de l'intercommunalité ont permis d'aboutir à 3 types de secteurs fondés sur des ambiances :

- Secteur champêtre : clôtures composées de haies, de murs en matériaux traditionnels
- Secteur intermédiaire : souvent rattaché aux secteurs pavillonnaires, en privilégiant la transparence des clôtures
- Secteur urbain : tissu bâti dense formé de clôtures composées d'éléments maçonnés, de typologies plus diversifiées.

Les administrés sont encouragés à maintenir ou planter les haies d'essences locales.

En second lieu, notre volonté est d'imposer un pourcentage d'espaces naturels plus important sur les zones constructibles, afin de conserver le caractère rural de notre village. La modification de cet article s'inscrit dans la mouvance de la Loi Climat et résilience. Elle assure la préservation d'un minimum d'espace non imperméabilisé, non aménagé, non bâti ce qui a pour effet d'éviter une artificialisation trop importante des terres (maintien d'une trame brune à l'échelle des enveloppes agglomérées). Cette modification permet en outre de préserver la qualité du cadre de vie et de participer au bien-être des habitants.

Nous avons également demandé l'identification d'un cèdre (*ci-dessous*) sur la parcelle A0047 (dont la vente était en cours), au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme afin de permettre sa préservation. La préservation et la protection des arbres va dans le sens de la préservation de la qualité générale du cadre de vie de la commune de La Saussaye.

Nous travaillons également en lien étroit avec l'Agglomération Seine Eure autour de la trame verte bleue noire.

IV - LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DES CITOYENS :

Un paillage de permaculture ou « bute » a été mis en place route d'Elbeuf avec citrouilles et potirons.

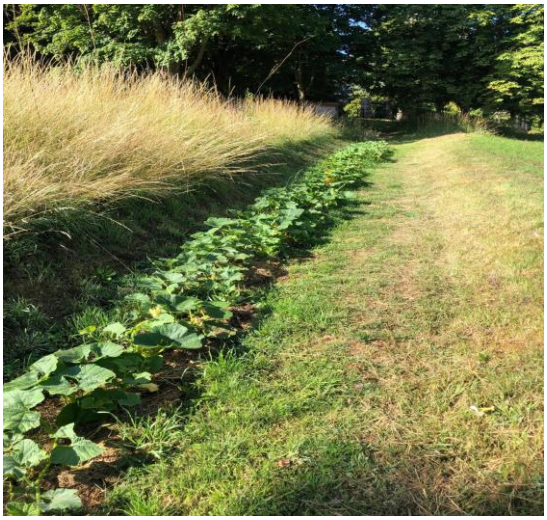

La volonté de l'équipe municipale est de replanter un arbre pour chaque arbre abattu.

Trois jachères fleuries ont été créées au rond-point de la Route Départementale 840, une sur la route d'Elbeuf à proximité de la benne à verre, et une au pied des murs du cimetière Saint-Louis.

Les jachères aux pieds des murs du cimetière St Martin plantées récemment se développent bien.

Devant le Manoir des Saules, un pressoir a été mis en place ainsi que des vivaces le long de l'allée piétonne.

Le but est d'éviter l'achat de plantations saisonnières, d'avoir une harmonisation des massifs, et réduire l'entretien

Les entrées de communes ont été agrandies et réaménagées afin de laisser plus de place au fleurissement :

NOS CIMETIÈRES :

Dans nos cimetières, plusieurs aménagements ont été faits au cours de ces dernières années afin de rendre ces lieux de mémoire plus accueillants et respectueux de l'environnement :

Au cimetière Saint-Martin, le jardin du souvenir a été réaménagé : une tonnelle composée de chèvrefeuille, de pivoines arbustives et de bruyères a été installée.

Un bac de rétention pour les cendres a été mis en place.

2018

2021

2024

L'église Saint-Martin et certains des murs d'enceinte du cimetière ont été restaurés récemment pour valoriser le patrimoine et en préserver la mémoire. D'autres projets d'aménagement sont en cours en ces lieux pour permettre un meilleur accueil des visiteurs.

Au cimetière Saint-Martin, une fontaine avec pompe a été installée pour utiliser les eaux de pluies :

Afin de répondre à la démarche « zéro phyto » et limiter l'entretien par les agents du service technique, tout en rendant les lieux plus agréables aux visiteurs, les allées de nos deux cimetières ont été enherbées avec un gazon spécifique « euronature », très dense et à la pousse lente pour empêcher les mauvaises herbes, commandé auprès de la société CHLORODIS, basée au Manoir sur Seine.

Des jachères fleuries « pieds de murs » ont été plantées au cimetière Saint-Martin pour égayer le site.

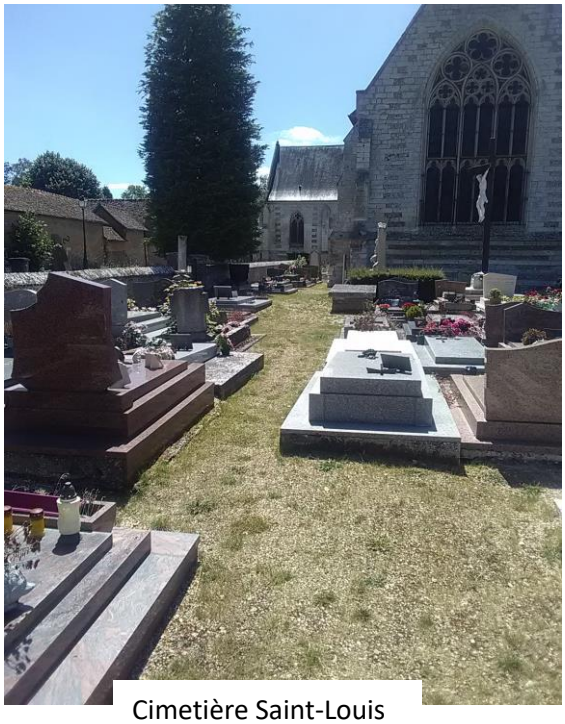

Cimetière Saint-Louis

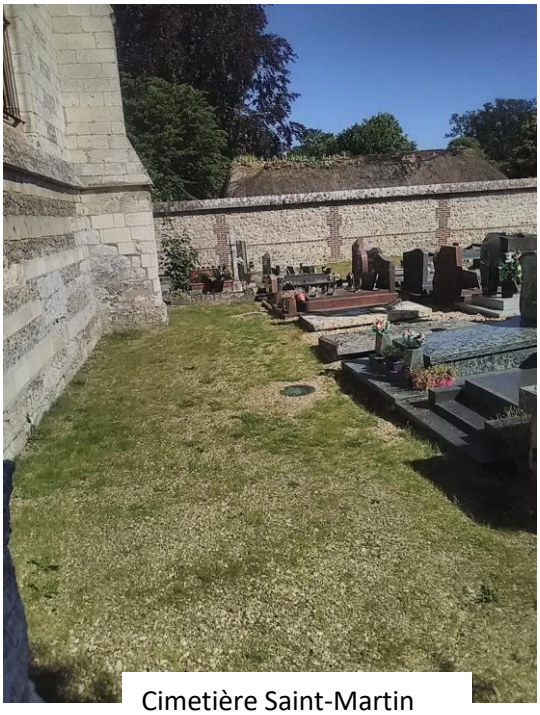

Cimetière Saint-Martin

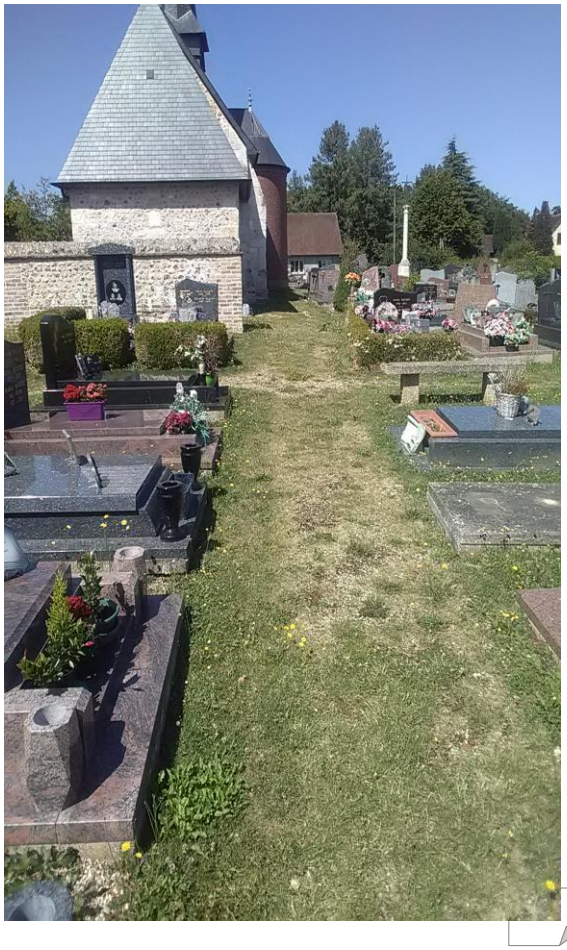

COMMUNICATION AUPRÈS DES HABITANTS

Nous avons installé ces panneaux de communication dans la commune afin d'expliquer notre démarche à la population.

Gestion différenciée des espaces verts

De nouveaux panneaux expliquant notre démarche sont venus complétés les précédents. Nous communiquons également via nos différents réseaux de communications (newsletter, panneau pocket, site internet). Les administrés sont réceptifs, voire pour certains, se prêtent au jeu en demandant de nouvelles zones enherbées devant chez eux.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LIAISONS DOUCES

Pour améliorer la qualité de vie de nos habitants et la qualité du paysage, plusieurs aménagements sont prévus :

Une liaison douce de la sente aux Drapiers, limitrophe à la commune de Saint-Pierre-des-Fleurs, jusqu'au collège de La Saussaye pour permettre la sécurisation des déplacements piétons et cyclistes est actuellement en cours de finalisation.

L'éclairage public sera photovoltaïque.

Sur le reste du territoire saulcéen, nous enfouissons nos lignes électriques et téléphoniques ; en 2018 : fin de la rue Abbé Bellemin, en 2021-2023 : enfouissement des lignes route de Saint-Cyr. Ces deux rues représentent les plus longs axes de la commune.

Nous avons également, pour des raisons économiques et écologiques, procédé à l'extinction partielle de l'éclairage public toutes les nuits de 21h30 à 6h30 (conservation d'un éclairage piloté par des horloges astronomiques de 6h30 à 21h30 du 20 août au 23 mai), et extinction totale du 23 mai au 20 août.

En dehors de cette période, l'éclairage est éteint de 22h30 à 5h30 – seule la nuit du samedi reste allumée en permanence.

LA COMMUNE PENSE AUX FAMILLES ET AUX PLUS JEUNES.

Au clos Saint-Nicolas, proche des écoles, du centre de loisirs, de la bibliothèque et du skatepark, une structure de jeux pour enfants de 0 à 3 ans a été installée. Celle-ci a été choisie en concertation avec les assistantes maternelles de la commune.

La structure a été achetée auprès de l'entreprise Jet Sport à Caudebec-lès-Elbeuf.

L'entretien des espaces verts dans ce parc est fait de façon raisonnée notamment avec la tonte des chemins et d'autres espaces qui restent enherbés pour maintenir la biodiversité. Les familles et sportifs peuvent déambuler et profiter du parc via un parcours de santé établi entre les différents espaces.

D'ici quelques mois, un cabinet médical sera construit à côté du Parc, des écoles et de la Bibliothèque, permettant aux saulcéens et alentours de bénéficier d'un grand nombre de services dans un cadre agréable.

LA COMMUNE PENSE AUSSI AUX PLUS GRANDS

Le collège André Maurois, après démolition a été reconstruit en 2022. Le Département a cédé un bâtiment modulaire qui a été réaménagé par le service Enfance Jeunesse de l'Agglomération Seine Eure afin de permettre aux jeunes ados de bénéficier d'un espace dédié, non loin des établissements scolaires et des voies douces.

Il est envisagé l'aménagement d'un pump track aux abords de cet algeco. Des devis ont été demandés.

Du mobilier urbain a été installé un peu partout dans la commune, pour se reposer lors des promenades à travers le village :

Aux écoles, des aménagements ont été faits pour le bien-être des petits élèves : un banc de l'amitié par exemple relooké par nos agents du service technique, et l'installation d'un préau par une entreprise locale.

DES PARCOURS POUR LA DÉCOUVERTE DE LA COMMUNE

L'A.S.P.S. (Association de Sauvegarde du Patrimoine Saulcéen) a réalisé un parcours intitulé « au fil des mares » qui permet aux promeneurs de découvrir le patrimoine naturel et bâti dans toute la commune. D'autres parcours permettant de découvrir La Saussaye et son patrimoine ont été ajoutés en 2024. Visibles sur le site de l'association : https://www.asps-lasaussaye.fr/

La Saussaye
Au fil des Mares
5.8 km / 1h30
Conçu et réalisé par l'ASPS

En parcourant les rues et les chemins de La Saussaye vous découvrirez quelques mares et leur utilité connue grâce à la mémoire de nos anciens.

Sur votre chemin vous remarquerez de belles demeures en brique et trouverez des arbres remarquables la plupart du temps en lien avec des périodes historiques de notre village.

Bonne promenade !

Consignes à respecter :
- Ne pas pénétrer sur les terrains privés.
- Ne pas s'approcher trop près des berges des mares et tenir vos enfants par la main.

Préambule
Les mares en bordure des rues du village et dans les prairies régulent l'écoulement des eaux de pluie et de ruissellement et servaient autrefois aux différents usages des habitants. Au fil des années, avec l'apparition des citernes puis de l'adduction d'eau potable elles furent vendues, abandonnées ou comblées.

1 – La mare Prévost (ou Provost) disparue
Pour cause de perméabilité et de dangerosité au carrefour, elle fut comblée en 1931 par des remblais. Ceux-ci provenaient en partie de la démolition de la porte d'en bas de la Place du Cloître pour permettre au boulanger d'y livrer le pain avec sa voiture à cheval équipée d'une capote.

2 – Rue de la Briqueterie
Le nom de cette rue indique qu'il existait à La Saussaye une fabrique de briques. La terre argileuse du plateau du Roumois est utilisée depuis des millénaires pour la construction des bâtiments.

Au cours de votre promenade admirez l'architecture des belles demeures construites pour la plupart pour les industriels elbeuviens. L'agencement des briques de couleurs différentes, en relief ou en retrait donne fière allure à ces constructions ainsi qu'aux piliers d'entrée de ces propriétés.

3 – La mare Bourdon
Appelée aussi « verte mare » du nom d'une ancienne propriété voisine. Elle fut comblée au début des années 1960 en dépit d'une diversité d'avis des Conseillers Municipaux sur son utilité publique. Oubliée puis réaménagée en 1983 pour reprendre sa fonction de régulation des eaux pluviales.
Depuis 2011 c'est un lieu pédagogique, lisez les informations sur la faune et la flore de cette mare.

4 – L'If classé proche du point culminant de la commune à 149 m qui se situe au rond-point.

5 – La mare Choule (ou la Marchoule) – terrain privé
Apercevez cette mare située au milieu d'un pré et alimentée en eau potable par une source de fond (donc jamais à sec). Autrefois elle était exclusivement autorisée aux besoins des ménages (cuisine, hygiène, lavage du linge ...). Elle fut vendue en 1963 à un fermier pour un franc symbolique.

6 – La mare au Vivier (ou du Vivier)
Profitez du cadre champêtre de la plus grande mare de la commune (35 ares) en limite des bois et des pâturages. Autrefois peuplée de poissons (d'où son nom) elle permettait de nourrir les habitants de la commune. Ancien lieu d'abreuvage pour le bétail depuis les prairies voisines et de pêche pour les enfants.

7 – Le Saut du Loup
Le chemin dit du Saut du Loup suit un arc de cercle et constitue la limite de la commune avec celle d'Elbeuf ainsi que la limite du département de l'Eure avec celui de Seine-Maritime.
Remarquez que cet arc de cercle se matérialise par une butte. C'est en fait une construction défensive. Le saut du loup est un fossé que l'on aménage au bout d'un domaine, d'une allée, à l'extrémité d'un parc ou d'un jardin pour en défendre l'accès. A l'inverse d'un mur, il a l'avantage de ne pas arrêter la vue.

8 – La mare Plate – terrain privé
Communale jusqu'en 1964 puis privée avec une tolérance d'accès public. Auparavant, elle était utilisée pour l'abreuvage des bêtes de la ferme voisine mais aussi comme terrain de jeux par les enfants en complément de la pelouse communale.
Après la mare, l'allée de Beaulieu permet de rejoindre la mare au Vivier. Cet axe nord/sud délimitait le domaine du château de Beaulieu à l'est.

9 – L'allée des Chênes
Cette magnifique allée donnait accès au château de Beaulieu. Alice de Bostenney, baronne de Beaulieu y vécut jusqu'en 1926.

10 - L'allée forestière
Empruntez maintenant une grande allée qui traverse la forêt d'Elbeuf. Cette voie était utilisée pour venir de Caudebec-lès-Elbeuf par le Val Osmont et permettait d'arriver directement, d'abord à la pelouse et ensuite à la place du Cloître.

11 – La mare de l'Aumône disparue
Située en contrebas de la pelouse d'où son surnom de « mare d'en bas ». elle était utilisée entre les années 1920 et 1960 par le bouilleur de cru ambulant pour la distillation du calvados puis comblée faute d'usage public.

12 – L'arbre du bicentenaire
Ce hêtre pourpre, Arbre de la Liberté, a été planté le 16 décembre 1989 lors des cérémonies de commémoration de la Révolution Française.
Levez les yeux en haut du coteau pour contempler une magnifique propriété avec ses jardins : la Pommeraie.
Construite dans la 2ème moitié du XIXe par un ancien négociant en draps d'Elbeuf, cette maison est remarquable par l'agencement de deux types de briques : l'une rouge et l'autre blanche, la brique de silice. Celle-ci est particulièrement présente dans les renforts d'angles. On retrouve ce décor dans la construction des tourelles faites d'alternances de bandes de briques rouges et blanches.

13 – Place du Cloître
Passez la Porte Haute et appréciez cette belle perspective sur une place chargée d'Histoire, véritable « cœur du village ». A partir de 1311 date de la fondation de la Collégiale, treize chanoines, chargés par Guillaume d'Harcourt de prier pour son âme et d'entretenir cet édifice, vécurent sur cette place. Chaque chanoine avait sa fonction ; la maison du sonneur existe toujours. Leurs habitations entourées d'un jardinet donnaient directement sur la place. Le lieu semble intact, on peut facilement imaginer ces prêtres vaquant à leurs occupations.

Le puits installé presque au centre de la place témoigne de l'importance accordée à l'eau. D'une profondeur de 88 mètres, il est alimenté par une nappe phréatique. Le puits fut creusé vraisemblablement au XIVe siècle pour les besoins des chanoines. Les bordiers, pauvres de la commune qui ne pouvaient payer leurs impôts à l'Eglise, étaient de corvée de puisage d'eau. A 84 mètres de profondeur, on trouve une grande salle naturelle longue de 12 m, large de 3 à 4 m et haute de 1,6 m à quelques centimètres à son extrémité. Cette cavité est peut-être à l'origine d'une légende concernant les Templiers. Un passage souterrain reliant le puits à l'ancien château des Comtes d'Harcourt aurait permis de cacher quelques templiers, amis de Guillaume d'Harcourt.
Au pied du puits pousse **un saule**, emblème de notre commune. En effet on trouve dans les textes anciens la Saulcée et la Saulsée. Un autre lieu rappelle le lien qui existe entre La Saussaye et l'eau. C'est le lieu-dit du Canoël où se trouvait une mare. Nom d'origine celtique, il se compose du mot « cann » ou « canien », lieu humide rempli de joncs et roseaux et du mot « el » qui désigne l'eau.

La Collégiale et l'allée des tilleuls
L'accès à la Collégiale est solennel entre ces deux allées de tilleuls et impose le recueillement.
La religion chrétienne accorde au tilleul, arbre protecteur, un caractère sacré. Il protège du mauvais œil. Au Moyen-Age, ils étaient plantés près des églises car ils symbolisent l'amitié, la fidélité et la fête, c'est pourquoi on les trouve souvent aux abords des édifices religieux et des places de village.

14 – Le Manoir Saint Nicolas
Appelé ainsi car situé sur l'ancienne commune de Saint Nicolas du Bosc Asselin, commune rattachée à La Saussaye en 1846.
Dans cette maison vécut Emile Herzog, plus connu comme écrivain et académicien sous le nom d'André Maurois. Industriel elbeuvien d'origine alsacienne, il habita La Saussaye avec son épouse et ses enfants environ 10 ans. Sa première épouse est enterrée dans le cimetière de la Collégiale.
Cette bâtisse a, elle aussi, beaucoup de caractère. Sur fond de briques rouges, les renforts d'angles et la délimitation des niveaux en briques blanches offrent un bel équilibre.

Association de Sauvegarde du Patrimoine Saulcéen

Crédits photos : ASPS - Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique – document téléchargeable sur le site internet : aspt-lasaussaye.fr

En juin 2023, la municipalité convie ses administrés à un jeu d'enquête !

Le sujet : **la cloche de la maison du sonneur a été volée** ! Le but est de trouver le suspect et l'outil volé dans l'esprit d'un jeu de société connu.

Chacun est invité à se déplacer dans la commune et observer. Les massifs ont été spécialement pensé pour permettre d'associer une couleur à un suspect. Des outils ont été fabriqués par les employés communaux.

L'ENQUÊTE

Commune de La Saussaye

L'Enquête saulcéenne

LE JEU

La cloche de la maison du Sonneur a été volée !

Vous aurez à trouver le suspect et l'outil utilisé, dans l'esprit d'un jeu de société connu et de remplir une grille de réponse.

Récapitulatif des indices

Indice n°1 :
Trouver la grille de réponses aux abords de la bibliothèque

Indice n°2 :
Le fleurissement dans la commune est une clé de recherche : un parterre de fleurs = un indice = une couleur

Indice n°3 :
Un suspect = Une couleur

Indice n°4 :
Le suspect et l'outil du délit ne sont pas à la Saussaye en ce moment.

BONUS

PARCE QUE C'EST VOUS ...

La Zone de jeu se limite à 5 parterres :

La mairie, l'ancienne mairie, l'horloge Place du Cloître, le tabac, Le Manoir des Saules

En 2024 : La Saussaye prend ses couleurs olympiques !

« Jeunes, et moins jeunes sont invités à se déplacer dans la commune et à observer les alentours afin de devenir incollable sur les jeux olympiques grâce au fleurissement. Jeu ludique et pédagogique en même temps, nous espérons que vous serez nombreux à participer.

« La Saussaye prend ses couleurs olympiques » commencera autour du 24 juin 2024 ».
Les enquêteurs seront récompensés lors de la traditionnelle fête communale de la Saint-Louis, le week-end du 24 août 2024.

Le vainqueur sera celui qui retrouvera le premier l'ensemble des symboles de l'olympisme (les 5 continents et 2 symboles, le pays organisateur, la célébrité des jeux olympiques, le pays d'origine de la flamme). Les décors ont été créés par les agents du service technique, les anneaux olympiques par les enfants du centre de loisirs.

LES DERNIÈRES RÉALISATIONS

Devant l'ancienne mairie, le massif d'hiver habituel a été délaissé pour une plantation d'un massif de vivaces.

Les travaux de réaménagements de la mairie sont terminés, notamment pour la sécurisation du bâtiment, un agrandissement permettant la célébration des mariages et la tenue des conseils municipaux et autres réunions, le déménagement de l'agence postale communale dans l'ancien accueil de la mairie, un pôle informatique pour aider les citoyens dans leurs démarches, et la création de toilettes publiques.

Après de travaux, de nouveaux massifs ont été élaborés

En 2022, le conseil municipal a accepté de participer aux côtés de l'agglomération Seine Eure au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, pour une période de 6 années.

Diverses opérations seront à mettre en œuvre, à court et moyen termes, selon une feuille de route, avec l'ensemble des acteurs publics et privés liés à l'agglomération Seine Eure. Cela, afin de contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

L'objectif commun est de devenir un territoire à énergie positive et neutre en carbone.

La commune a été labellisée en 2023 : Territoire Engagé pour la Nature (TEN).

L'initiative « Territoire engagé pour la Nature » est une action territorialisée du Plan biodiversité. L'initiative vise à reconnaître des collectivités candidates, dont les projets de développement intègrent la prise en compte de la biodiversité.

Issu d'orientation partagées au niveau national, « Territoire engagé pour la Nature » se décline dans les régions sous la gouvernance d'un collectif régional. En Normandie, celui-ci est constitué de la Région Normandie, cheffe de file en matière de biodiversité, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'Etat (représenté par la DREAL Normandie), et les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire Bretagne, l'Agence normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD).

Le rôle du collectif est de déployer le dispositif en région, faire émarger des projets, les accompagner, les reconnaître et les valoriser, tout en mobilisant les différents acteurs du territoire pour les inciter à s'impliquer.

En reconnaissant des collectivités « Territoire engagé pour la Nature », il s'agit de faire naître une vraie dynamique de prise en compte de la biodiversité dans les projets des territoires et de donner envie à d'autres collectivités de s'engager dans des actions. Adhérer à ce dispositif permet d'être conseillé, partager des expériences, de profiter d'un soutien pour la recherche de financement, de bénéficier de formations, …

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
OFB

RECONNAISSANCE NATIONALE

Attribuée pour 2023 à 2025 à la commune de

LA SAUSSAYE

par le jury normand « Territoires engagés pour la nature »

Le collectif régional normand Territoires engagés pour la nature

V – PROJETS À VENIR À COURT TERME

RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES ET RENATURATION DES COURS

Dans les mois à venir, des travaux débuteront concernant la réhabilitation énergétique des écoles de la commune (école maternelle Pasteur, et écoles élémentaires Fleming 1, Fleming 2) et la végétalisation des cours de récréation.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CLOÎTRE

L'aménagement du terrain devant la maison du sonneur va prochainement être mis en œuvre. Plusieurs entreprises locales ont répondu aux sollicitations des élus. Quelques esquisses nous ont été transmises.
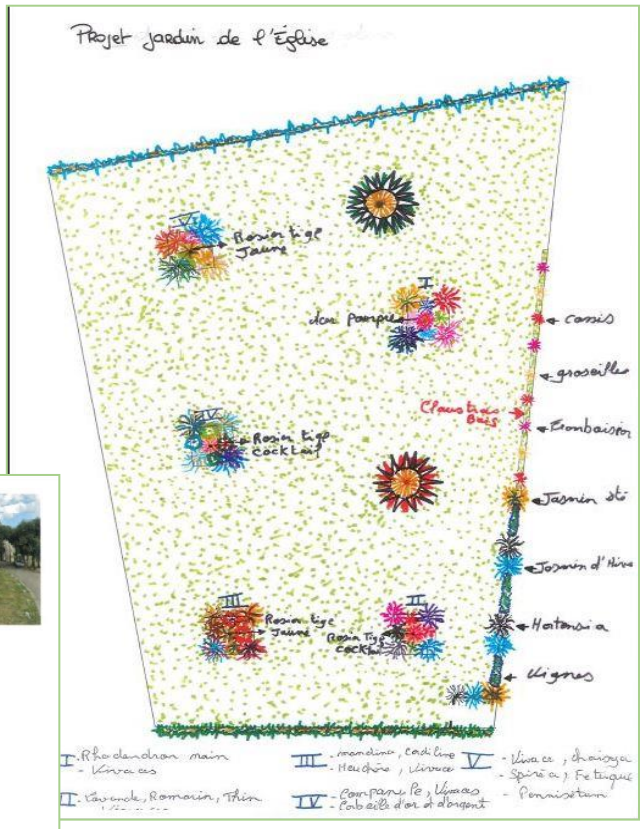
L'objectif de cette démarche est avant tout pédagogique, La présence de plantes aromatiques, de fruitiers en quenouille et de vivaces par exemple, permettra aux élèves et famille de bénéficier d'une stimulation sensorielle. Cette place centrale de La Saussaye ainsi reconfigurée permettra d'être un lieu convivial à l'image de notre commune.